Le Ministère de l'instruction publique

Monsieur le Directeur.

Nous réprouvons le projet d'un ministère de l'Instruction publique au Canada; nous repoussons l'idée de l'Etat enseignant, maître absolu dans les écoles. Pour abattre cette idée fausse et renverser ce funeste dessein, nous avons établi d'abord que les enfants appartiennent à la famille. Une analyse exacte et discrète de la vie familiale, depuis la conception de l'enfant jusqu'à sa majorité, prouve jusqu'à l'évidence le droit souverain des parents sur leur progéniture. Un esprit droit et honnête ne peut pas se soustraire à la puissance de cette analyse démonstrative. Par respect pour le ridicule et par amour de la vérité, nous ne songeons point à dire que c'est, ici, le chef-d'œuvre de l'inventeur; mais, au pied de la lettre, un argument décisif, emprunté à l'expérience des siècles. Dieu l'a voulu ainsi; les siècles ont obéi à son inspiration et ils ont bien fait. La manifestation du droit paternel est leur ouvrage.

Remarquez, je vous prie, qu'on ne peut, par aucun artifice, se soustraire à ce témoignage des siècles en faveur du droit certain et souverain de la famille. On ne le peut qu'en se réfugiant dans des horreurs. Si vous récusez le droit des familles, il faut supprimer le mariage, établir des haras humains, des chiourmes pour les enfants, comme Lycurgue, ou de sales et imbéciles phalanstères comme Fourrier. J'imagine que pour préconiser de pareilles choses, il faut n'être pas sorti d'un sein honnête et avoir sucé, dans son enfance, les mamelles d'une tigresse. La famille, qui tient tout homme au plus profond du cœur, s'impose à tous les respects; et puisqu'il faut respecter la famille, il faut avant tout reconnaître la plénitude de son droit. C'est le secret de la force et la source bénie de tous les biens.

A l'appui de cette conclusion, j'invoque un argument d'histoire constitutif du droit. Dans l'ordre historique et logique